Département de la Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquente huit à 16 heures, le Conseil Abmicipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de sesséances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castelnau, Gaussel Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Warteau, Rochedereux, Chamboulan, Grussen meyer, Dufour, Papeau, Guichaoua. Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

Le Conseil Municipal décide

- d'annuler la décision prise le 27 Aout fixant à 250 frs par jour la taxe pour la pose d'un appareil distributeu de pellicules photographiques sur un candélabre du port
- de fixer à 15.000 frs la taxe annuelle à percevoir sur ledit appareil
- dit que cette taxe prend effet à compter de l'année 1958 Approuvé

Pait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres présents

ROCHEFORT S/MER 1e 8 Nov. 1958 Le Sous-Préfet signé:illisible

Pour Extrait Conforme Pr le Maire L'Adjoint Délégué,

Pour copie conforme Mairie de Royan, le 12 Nov. 1958 signé: SEUGNET Pr le Maire

L. SEUGNET

l'Adjoint Délégué,

(118)

OBJET : ance BOURDIER : atilisation d'un appareil distributeur de pellicules

58128